



**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**

R
M
I



22054271

Déposé / Rogée

25 AVR. 2022

au greffe du tribunal de l'entreprise
francophone de Bruxelles

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 02/05/2022 - Annexes du Moniteur belge

N° d'entreprise : **0420 594 572**

Nom

(en entier) : **Marlink**

(en abrégé) :

Forme légale : **société anonyme**

Adresse complète du siège : **rue de Stalle 140, 1180 Uccle, Belgique**

Objet de l'acte : renouvellement du mandat des administrateurs

Extrait des décisions prises par les actionnaires à l'unanimité en date du 5 avril 2022:

"A l'unanimité, les actionnaires prennent les décisions suivantes :

Les actionnaires décident de renouveler, avec effet au 31 mars 2021, le mandat d'administrateur des personnes suivantes :

- Monsieur Hervé Nays ;
- Monsieur Erik Ceuppens ; et
- Monsieur Tore Morten Olsen.

Le mandat d'administrateur des personnes mentionnées ci-dessus expirera à l'issue de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires à tenir en 2026 qui délibérera sur l'approbation des comptes annuels de l'exercice social se clôturant le 31 décembre 2025.

Les actionnaires décident de donner une procuration spéciale, avec pouvoir de substitution, à Monsieur Tom Vantroyen, Michelle Schauss et Madame Sheena Belmans et tout autre avocat du cabinet ALTIUS SCRL dont les bureaux sont situés à l'avenue du Port 86C, boîte 414 à 1000 Bruxelles. Chaque mandataire a le pouvoir d'agir individuellement et de représenter la Société afin d'assurer les formalités légales nécessaires ou utiles en vue du dépôt et de la publication des présentes décisions ainsi que des décisions par les actionnaires de la Société respectivement en date du 30 mars 2020 et du 31 mars 2021 concernant le renouvellement du mandat du commissaire et le changement du représentant permanent du commissaire de la Société.

En particulier, chaque mandataire a le pouvoir de signer les formulaires de publication et de les déposer au greffe du tribunal de Commerce compétent et d'exercer toutes les formalités nécessaires afin de de mettre à jour l'inscription de la Société dans la Banque-Carrefour des Entreprises, en vue du dépôt et de la publication des présentes décisions."

Pour extrait analytique

Sheena Belmans,
Mandataire